

Bourse Seconde Main - Dimanche 22 novembre 2026

Fiche d'inscription

A retourner à : École Louise Michel
2 bis rue de la Béloinière, Bauné
49 140 LOIRE-AUTHION



Contact : Virginie Guilbaud au 07-88-41-22-17 ou v.loret@hotmail.fr

- Nom – Prénom :
- Adresse :
- N° de Téléphone :
- Adresse e-mail :

Je vous demande de prendre en compte ma participation à la Bourse Seconde Main du dimanche 22 novembre 2026.

Pour cette édition, je souhaite réserver :

- 8€ X tables (2 m x 0,80m par table)
- 8€ X espaces vides de 2m (pour mettre un portant par exemple)

Total = ☐ Chèque ☐ Espèces

Pour le placement, et dans la mesure du possible, souhaite être placé à proximité de :

**Seuls les dossiers complets seront pris en compte
(Inscription, attestation sur l'honneur, règlement et justificatif d'identité)**

Je m'engage à :

- **Installation des stands** : Les stands doivent être installés entre 7h00 et 9h00 du matin.
- **Respecter strictement l'emplacement attribué** (2x0,80m par table), **sans déborder sur l'allée**, conformément aux règles de sécurité incendie
- **Maintenir mon stand ouvert et occupé de 9h00 à 17h30** et ne pas quitter les lieux avant l'heure de clôture, sauf autorisation de l'organisateur.
- **A lire et consentir au règlement de la manifestation**

Tout désistement ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Chaque exposant demeure seul responsable des biens qu'il expose ou met en vente. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des vols, pertes, dégradations ou litiges pouvant survenir entre exposants et visiteurs.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR – EXPOSANT PARTICULIER

Je soussigné(e) Nom - Prénom :

Demeurant à :

Titulaire de la pièce d'identité n°

A joindre copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire).

déclare sur l'honneur :

- ☐ ne pas avoir participé à plus d'une autre manifestation de même nature (vide-greniers, foires aux puces, brocantes, vente au déballage) au cours de l'année civile en cours ;
- ☐ vendre exclusivement des objets personnels et usagés ;
- ☐ ne pas être commerçant(e) ;
- ☐ avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et m'engager à le respecter.

Sont notamment interdits à la vente :

- objets volés ou contrefaits ;
- armes et munitions ;
- animaux vivants ;
- produits dangereux ou inflammables ;
- copies illicites de CD, DVD, jeux vidéo ou logiciels ;
- produits dont la vente est réglementée ou interdite.

Je suis informé(e) que toute fausse déclaration est susceptible d'engager ma responsabilité et de m'exposer aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Fait à Le

Signature

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce bulletin sont nécessaires à l'organisation et à la gestion de la Bourse seconde main du dimanche 22 novembre 2026, notamment pour la tenue du registre obligatoire des exposants. Les données sont exclusivement destinées à l'organisateur et ne sont communiquées à aucun tiers, sauf obligation légale.

Elles sont conservées pendant la durée nécessaire aux obligations légales applicables à l'organisateur.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et, dans les conditions prévues par la loi, d'effacement des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter Virginie Guilbaud à l'adresse suivante : v.loret@hotmail.fr.

REGLEMENT DE LA BOURSE SECONDE MAIN

• **Article 1** : Cette manifestation est gérée par les parents d'élèves des classes de CM1/CM2 de l'école Louise Michel, à Bauné, 49 140 Loire-Authion dans le cadre du financement du voyage scolaire 2027.

La Bourse Seconde main aura lieu le **dimanche 22 novembre** au complexe sportif Lionel Alary- Bauné - 49140 Loire-Authion.

• **Article 2** : La bourse seconde main est ouverte aux particuliers. La réservation est obligatoire et sera définitive dès réception par les organisateurs de tous les documents ci-dessous au plus tard le vendredi 20 novembre.

A votre charge de retourner l'ensemble des documents à l'adresse suivante :

École Louise Michel
2 bis rue de la Béloinière, Bauné,
49 140 LOIRE-AUTHION

- Le bulletin d'inscription complété
- L'attestation sur l'honneur complétée et signée
- La photocopie recto\verso d'une pièce d'identité valide
- Le règlement espèces ou chèque libellé à l'ordre de : **OCCE**

Ces informations seront inscrites dans un registre, tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation, puis déposé à la préfecture.

• **Article 3** : L'association se réserve le droit de sélectionner les exposants professionnels afin de ne pas nuire aux éventuels stands de l'organisateur. **La vente d'alcool est interdite aux mineurs.**

• **Article 4** : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription émanant d'un professionnel. Aucun matériel ne sera fourni par les organisateurs.

• **Article 5** : L'entrée à la Bourse Seconde Main est interdite avant 7h00. L'installation des stands se fera de 7h00 à 9h00. Tout emplacement réservé non occupé à 8h30 sera considéré comme libre. L'accès à l'emplacement ne peut se faire qu'en présence d'un placier. Aucun exposant ne s'installe, choisit ou s'approprie une place. L'exposant est obligé de respecter l'emplacement attribué.

• **Article 6** : Les emplacements sont attribués par ordre d'arrivée des inscriptions, en fonction du nombre d'emplacements réservés, et dans le respect des normes de sécurité.

Les emplacements attribués par l'organisateur ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

• **Article 7** : L'organisateur reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation. Le chèque de réservation sera alors restitué à l'exposant. L'annulation de réservation à l'initiative d'un exposant ne pourra donner lieu à un remboursement.

• **Article 8** : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente de biens non-conformes aux règles (comme la vente d'animaux, de la contrefaçon, armes, ou produits inflammables). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les enfants exposants devront être en présence en permanence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

• **Article 9** : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, casses ou autres détériorations. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenants ou loués par l'organisateur. **Les exposants sont tenus de souscrire à leurs frais une assurance « tous risques » et « responsabilité civile ».**

• **Article 10** : Les exposants devront restituer leur emplacement propre et ne rien laisser après eux. Les objets invendus et les déchets ne devront en aucun cas être abandonnés dans la salle ou sur la chaussée à la fin de la journée. Vous vous engagez donc à ramener les invendus et les déchets chez vous le cas échéant à les mettre vous-même à la décharge. Tout pollueur identifié pourra être passif d'une amende délivrée par les autorités compétentes ainsi qu'un futur refus par les organisateurs. Des toilettes sont à votre disposition. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout exposant, qui troublerait l'ordre et la moralité de la Bourse Seconde Main, ceci sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte.

• **Article 11** : La participation à la Bourse Seconde Main implique l'acceptation du présent règlement. La bourse seconde main est organisée par des parents d'élèves dans le cadre du financement du voyage scolaire, dont les membres sont entièrement bénévoles.

La journée doit se dérouler dans la bonne humeur et la plus franche convivialité. Nous demandons à tous de respecter l'autorité des organisateurs et de se conformer strictement au règlement sous peine d'être définitivement exclu.